

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2934

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, de trois lots de copropriété dépendant d'un immeuble situé 58 quai Paul Sedallian - Annulation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Monsieur Benjamin Badouard

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2934**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, de trois lots de copropriété dépendant d'un immeuble situé 58 quai Paul Sedallian - Annulation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole envisage l'acquisition de trois lots de copropriété situés dans un immeuble 58 quai Paul Sedallian à Lyon 9ème édifié sur la parcelle cadastrée AM 39 appartenant aux époux Thierry et Sylvie Nassare, dans le cadre d'une opération de logement social.

L'acquisition de ces lots permettra à la Métropole d'entrer en possession de l'intégralité de l'immeuble qui sera ensuite cédé à l'office public de l'habitat Lyon Métropole habitat, dans le cadre de la création de logements locatifs sociaux.

Il y a donc également lieu d'annuler l'état descriptif de division et le règlement de copropriété de l'immeuble.

II - Biens concernés

Il s'agit :

- d'une cave en rez-de-chaussée, correspondant au lot n° 5, avec les 2/1 000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- d'un appartement mansardé au dernier étage, correspondant au lot n° 24, avec les 55/1 000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- d'un grenier au dernier étage, correspondant au lot n° 29, avec les 1/1 000 des parties communes générales attachées à ce lot.

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes du compromis, la Métropole achètera lesdits biens, cédés libres, pour un montant de 145 000 €.

La direction de l'immobilier de l'État n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en-deça du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux pour un montant de 145 000 €, des lots n° 5, 24 et 29 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 58 quai Paul Sedallian à Lyon 9ème et appartenant aux époux Thierry et Sylvie Nassare, dans le cadre d'une opération de logements locatifs sociaux,

b) - l'annulation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété dudit immeuble.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - **La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social (y/c foncier), individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 130 000 000 € en dépenses sur l'opération n° OP14O7868.

4° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 21, pour un montant de 145 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 440 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-305068-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
